THE FOLLOWING BROCHURE MUST BE DISTRIBUTED WITH THE SALE OF 2% LIQUID STRYCHNINE CONCENTRATE TO EACH AGRICULTURAL PRODUCER OR PEST CONTROL OFFICER PURCHASING THE 2% LIQUID STRYCHNINE CONCENTRATE TO FORMULATE THE 0.4% STRYCHNINE BAIT.

2% LIQUID STRYCHNINE CONCENTRATE
(TO BE MIXED WITH FARM AVAILABLE GRAIN TO FORMULATE 0.4% STRYCHNINE BAIT.)

RESTRICTED

SALE OF 2% LIQUID STRYCHNINE CONCENTRATE BY MAXIM CHEMICAL INTERNATIONAL LTD. FOR SALE ONLY TO PEST CONTROL OPERATORS, AGRICULTURAL PRODUCERS AND PERSONS AUTHORIZED IN GOVERNMENT APPROVED PEST CONTROL PROGRAMS WHERE THE VENDOR MAINTAINS A RECORD OF SALES INCLUDING THE NAME, ADDRESS AND SIGNATURE OF THE PURCHASER ALONG WITH THE QUANTITY OF PRODUCT PURCHASED.

FOR SALE AND USE IN RURAL MUNICIPALITIES OF ALBERTA, SASKATCHEWAN AND MANITOBA WITH ECONOMICALLY SIGNIFICANT INFESTATIONS OF RICHARDSON'S GROUND SQUIRRELS AS DEFINED BY THE PROVINCAL MINISTRIES OF AGRICULTURE IN ANNUAL CROPS, FORAGE CROPS, RANGELANDS AND PASTURES. DO NOT USE IN RESIDENTIAL OR PUBLIC AREAS (SUCH AS PARKS, PLAYING FIELDS), OR ANY OTHER SITES THAT ARE OR WILL BE OPEN TO THE PUBLIC (FOR EXAMPLE, PICK-YOUR-OWN SITES).

READ THE LABEL AND THIS BROCHURE BEFORE USE.
REGISTRATION NUMBER 30433 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
STORE PRODUCT UNDER LOCK AND KEY

GUARANTEE: STRYCHNINE.....2.0%

DANGER

POISON

CORROSIVE TO THE EYES

Net Contents: 250 mL

Maxim Chemical International Ltd.
1305 Halifax Street
Regina, Saskatchewan S4R 1T9
(306) 347-0444

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF RESTRICTION:
For sale only to and use only by pest control operators, agricultural producers and persons authorized in government approved pest control programs. Authorized vendors must hold a valid pesticide vendor license in accordance with provincial acts and regulations. Authorized vendors can sell this product only to persons who are agricultural producers or pest control operators as defined under provincial acts and regulations. Each vendor must maintain a record of sales including the name, address, telephone number, e-mail address and signature of the purchaser along with the quantity of product purchased. The mixed bait will only be used in those Rural Municipalities identified by the provincial Ministries of Agriculture as having an economically significant infestation of Richardson's ground squirrels.

RESTRICTED USE: To formulate 0.4% strychnine bait for control of Richardson's ground squirrels (*Spermophilus richardsonii*) in annual crops, forage crops, rangelands and pastures.

DIRECTIONS FOR RESTRICTED USE: To purchase the 2% strychnine concentrate, agricultural producers and pest control operators must provide their name, address, telephone number, e-mail address and land description where they will apply the product. SHAKE THOROUGHLY BEFORE USE. Keep from freezing. Pour the content of this 250 ml bottle over 1 kg of clean (hulled or hulless) oats or wheat. Where oats are sown, use wheat for bait. Mix well to ensure that each kernel is coated with 2% Liquid Strychnine Concentrate. It dries quickly and is ready for use at once. Pest control officers or agricultural producers must use appropriately sized and labelled containers in which to mix the concentrate with the grain. The pest control officer or agricultural producer is responsible for ensuring that appropriate personal protective equipment are worn (e.g. chemical resistant gloves, disposable dust mask, protective eyewear) and safe mixing procedures are followed (e.g. the mixing paddle is used in a manner that minimizes dust stir-up, contamination of surfaces is avoided). Product must be mixed in facilities where pest control officers or agricultural producers can wash the outside of protective gloves before removal, rinse protective goggles and thoroughly wash their hands after all protective equipment has been removed. **Containers of treated grain must be affixed with the 0.4% strychnine bait label issued under this registration.** All unopened, empty or partially empty concentrate bottles must be locked and stored away from food or feed. The vendors are responsible for ensuring that each pest control officer or agricultural producer purchasing the concentrate product has a copy of this label (brochure) to ensure proper placement of the product in the field. Care must be taken to avoid spilling bait on soil surface. All spilled bait must be collected and disposed of by incineration or burial in a pit no less than 46 cm (approximately 18 inches) deep and then covered to prevent non-target poisonings. Toxic to all forms of life.

TREATMENT OF BURROWS: To achieve the most effective control, baiting should be carried out before the birth of the young in mid-April and before alternative green vegetation is available, as strychnine treated bait may be more attractive at this time. Baiting after this time may result in increased costs (i.e., labour and material) since the availability of alternative foods may reduce the consumption of the bait and affect the levels of control. Place 5-15 g (1-3 teaspoons) of strychnine-treated grain deep in the burrow in such a manner that the bait is not visible from the surface. Following the bait application, the burrow entrance must be covered. An additional treatment may be necessary where burrows have been reopened after 1 week. It is recommended that an alternative registered pest control product or method of control be used. **DO NOT SCATTER THE BAIT OUTSIDE THE BURROW.**

NO ABOVE GROUND BAIT STATIONS MUST BE USED.

MONITORING: All areas where the bait has been used must be monitored and recorded on a regular basis for dead animals including non-target species. This must be done on a daily basis for the first week and on a weekly basis for several weeks thereafter. All carcasses must be disposed of by incineration or burial in a pit no less than 46 cm (approx. 18 inches) deep then covered to prevent scavengers from unearthing the carcasses.

IPM RECOMMENDATIONS: The use of 2% Liquid Strychnine Concentrate should be used in an integrated pest management (IPM) program that includes scouting and record keeping and considers cultural, biological, and other chemical control practices. Consult with provincial extension specialists for further guidance.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND DOMESTIC ANIMALS.
Fatal if swallowed or absorbed through the eyes. May be fatal if dust from treated bait is inhaled. Corrosive to the eyes. Do not get in the eyes. Wear long pants, long-sleeved shirt, chemical resistant gloves, protective eyewear, a NIOSH-approved dust mask, socks, and shoes when handling the concentrate, mixing bait, placing bait, and during clean-up activities. Do not apply this product in a way that will contact workers, other persons, pets or domestic animals. Wash the outside of the gloves before removal and wash your hands thoroughly after handling the concentrate or prepared bait, and before eating, drinking and smoking. Do not contaminate feed and foodstuffs or any water supply. Treated grain must be placed in areas inaccessible to children, pets, wildlife and domestic animals.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS.
This product is toxic to wildlife. Treated grain exposed on soil surface and poisoned carcasses may be hazardous to birds and other wildlife. All treated grain and poisoned carcasses exposed on soil surface must be collected and disposed of by incineration or burial in a pit no less than 46 cm (approximately 18 inches) deep and then covered to prevent non-target poisonings. Toxic to all forms of life.

Species at risk, including the burrowing owl (*Athene cunicularia*) and the swift fox (*Vulpes velox*), are known to frequent habitat occupied by ground squirrels. **DO NOT APPLY THIS PRODUCT IF THESE OR OTHER SPECIES AT RISK THAT MAY FEED ON STRYCHNINE BAIT OR GROUND SQUIRRELS ARE PRESENT IN YOUR AREA.** For information on species at risk in your area, contact your local provincial or federal wildlife officials.

FIRST AID:
If swallowed: Obtain medical attention immediately. Consult a poison control centre for detailed information on treatment for strychnine poisoning. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If in eyes: Hold eye open and immediately flush with large amounts of water for 15 minutes. Remove

contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If dust from treated bait is inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Wash exposed area of skin with soap and water. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:
Central nervous system stimulant. Convulsions may occur within 5 to 10 minutes of ingestion. If the person is fully conscious and not convulsing a few moments after the ingestion, immediate ingestion of activated charcoal has been proven beneficial. Keep the patient in a warm, dark room with minimal sensory stimulation. Postpone gastric lavage until the patient is fully premedicated to control further convulsions or seizures. Artificial respiration may become necessary. Keep patient under continual observation until convulsions and reflex irritability have been suppressed and gastric lavage can be performed safely.

DISPOSAL:
2% Liquid Strychnine Concentrate: All unopened, empty or partially empty bottles of 2% Liquid Strychnine Concentrate and contaminated equipment (e.g. buckets, containers) must be stored in a locked compartment. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For more information on the disposal of unused product, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

Bucket of 0.4% Strychnine Bait: Prepare only enough bait to be used during the time of the planned application. Any unused bait must be stored in its original container and, for optimal results, used as soon as possible. 2% Liquid Strychnine Concentrate and Bucket of 0.4% Strychnine Bait: Do not reuse the empty container. Dispose of any unused or spoiled bait in accordance with provincial requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For more information on the disposal of unused product and the clean-up of spills, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

Carcass Disposal (Ground squirrels and non-target species): All carcasses must be disposed of by incineration or burial in a pit no less than 46 cm (approx. 18 inches) deep and then covered to prevent scavengers from unearthing the carcasses.

LA BROCHURE SUIVANTE DOIT ÊTRE DISTRIBUÉE AVEC LA VENTE DE CONCENTRÉ LIQUIDE AVEC 2 % DE STRYCHNINE À TOUT PRODUCTEUR AGRICOLE OU AGENT DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ACHETANT DU CONCENTRÉ LIQUIDE AVEC 2% DE STRYCHNINE POUR PRÉPARER UN APPÂT À 0,4 % DE STRYCHNINE.

CONCENTRÉ LIQUIDE AVEC 2 % DE STRYCHNINE
(À MÉLANGER AUX GRAINS DISPONIBLES À LA FERME POUR PRÉPARER UN APPÂT AVEC 0,4% DE STRYCHNINE.)

USAGE RESTREINT

VENTE DE CONCENTRÉ LIQUIDE AVEC 2 % DE STRYCHNINE PAR MAXIM CHEMICAL INTERNATIONAL LIMITÉE.
EN VENTE SEULEMENT AUX AGENTS DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE, PRODUCTEURS AGRICOLES ET PERSONNES AUTORISÉES DANS DES PROGRAMMES DE LUTTE ANTIPARASITAIRE APPROUVÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET DANS LESQUELS LE VENDEUR INSCRIT LES VENTES AVEC LE NOM, L'ADRESSE ET LA SIGNATURE DE L'ACHETEUR AINSI QUE LA QUANTITÉ DE PRODUIT ACHETÉ.

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA AUX PRISES AVEC DES INFESTATIONS AYANT UN EFFET ÉCONOMIQUE IMPORTANT DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON TELLES QUE DÉFINIES PAR LES MINISTÈRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE DANS LES CULTURES ANNUELLES, LES CULTURES FOURRAGÈRES, LES PARCOURS NATURELS ET LES PÂTURAGES. NE PAS UTILISER DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES OU PUBLIQUES (COMME LES PARCS, LES TERRAINS DE JEU) OU DANS TOUS LES AUTRES LIEUX QUI SONT OU SERONT OUVERTS AU PUBLIC (PAR EXEMPLE, DANS LES ENDROITS DE CUEILLETTE PAR LE CLIENT).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION.
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 30433
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ

GARANTIE: STRYCHNINE 2 %

DANGER

POISON

CORROSIF POUR LES YEUX

Contenu net: 250 mL
Maxim Chemical International Limitée
1305, rue Halifax
Regina, Saskatchewan S4R 1T9
(306) 347-0444

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Pour la vente seulement aux opérateurs à la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans les programmes de lutte contre les ravageurs approuvés par le gouvernement et pour leur usage uniquement. Les fournisseurs autorisés doivent détenir un permis valide de vente de pesticides conformément aux lois et règlements provinciaux. Les fournisseurs autorisés peuvent vendre ce produit uniquement à des producteurs agricoles ou à des opérateurs à la lutte antiparasitaire selon la définition des lois et règlements provinciaux. Chaque fournisseur doit tenir un registre des ventes avec le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courrier électronique et la signature de l'acheteur ainsi que la quantité de produit achetée. L'appât préparé sera seulement utilisé dans les municipalités rurales identifiées par les ministères provinciaux de l'Agriculture aux prises avec une infestation ayant un effet économique important des spermophiles de Richardson.

USAGE RESTREINT: Pour préparer un appât contenant 0,4 % de strychnine pour le contrôle des spermophiles de Richardson (*Spermophilus richardsonii*) dans les cultures annuelles, les cultures fourragères, les parcours naturels et les pâturages.

MODE D'EMPLOI POUR L'USAGE RESTREINT: Pour acheter du concentré avec 2% de strychnine, les producteurs agricoles et les opérateurs à la lutte antiparasitaire doivent donner leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone leur adresse de courrier électronique et la description du terrain sur lequel ils appliqueront le produit. Ils doivent aussi accepter de remplir un formulaire d'évaluation du produit. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION. Ne pas faire geler. Verser le contenu de cette bouteille de 250 ml sur 1 kg d'avoine ou de blé (décortiqué ou à grains nus). Dans les endroits où on sème de l'avoine, utilisez du blé comme appât. Bien mélanger pour que chaque grain soit enrobé de concentré liquide avec 2 % de strychnine. Le produit sèche vite et il est prêt pour l'utilisation immédiate. Les agents de lutte antiparasitaire ou les producteurs agricoles doivent utiliser des contenants de la taille appropriée et bien étiquetés dans lesquels mélanger le concentré aux grains. Cet agent de lutte antiparasitaire ou ce producteur agricole est responsable de s'assurer du port d'un bon équipement de protection personnelle (ex : gants résistant aux produits chimiques, masque protecteur contre la poussière et lunettes de protection) et des bonnes procédures de préparation (ex : la pale de mélange est utilisée de manière à minimiser l'agitation de la poussière et la contamination des surfaces est évitée.). Le produit doit être mélangé dans des installations où les agents de lutte contre les ravageurs ou les producteurs agricoles peuvent laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever, rincer leurs lunettes de protection et bien se laver les mains après avoir enlevé tout l'équipement de protection. **Les contenants de grains traités doivent avoir l'étiquette émise avec l'enregistrement disant Appât avec 0,4 % de strychnine.** Toutes les bouteilles non ouvertes, vides ou en partie vides doivent être mises dans un endroit fermé à clef et entreposées loin des aliments pour les humains ou des aliments pour les animaux. Les vendeurs sont responsables de s'assurer que chaque agent de lutte contre les ravageurs ou producteur agricole achetant le produit sous forme de concentré possède une copie de cette étiquette (brochure) pour qu'il place le produit au bon endroit sur le terrain. Veiller à ne pas répandre des appâts sur le sol. Tous les appâts répandus par mégarde doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

TRAITEMENT DES TERRIERS: Pour arriver au contrôle le plus efficace, l'application de l'appât devrait se faire avant la naissance des petits à la mi-avril et avant que la végétation verte alternative soit disponible, parce que l'appât traité à la strychnine sera plus attractif à ce moment-là. Appâter après cette période pourrait résulter en des coûts supplémentaires (en main-d'œuvre et en matériel, par exemple) parce que la disponibilité d'autres aliments pourrait réduire la consommation d'appât et avoir un effet sur les niveaux de contrôle. Enfouir 5 à 15 g (1 à 3 cuillerées à thé) de grains traités à la strychnine profondément dans le terrier de manière à ce que l'appât ne soit pas visible de la surface. Après l'application de l'appât, il faut recouvrir l'entrée du terrier. Il sera peut-être nécessaire de faire un autre traitement si les terriers ont été rouverts après une semaine. Il est recommandé d'utiliser un autre produit ou un autre procédé de lutte antiparasitaire homologué.
NE PAS DISPERSER L'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DU TERRIER.

IL NE FAUT PAS UTILISER DE POINTS D'APPÂT AU-DESSUS DU SOL.

CONTRÔLE: Toutes les zones où l'on a disposé des appâts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière et on doit documenter les cadavres d'animaux en incluant les espèces non visées. Il faut faire une tournée quotidienne pendant la première semaine, puis hebdomadaire pendant plusieurs semaines après le traitement. Tous les animaux morts doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.
RECOMMANDATIONS SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE (LAI) : L'utilisation du concentré liquide avec 2% de strychnine doit se faire dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui comprend le dépistage et la tenue de dossiers et qui prend en compte des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimiques. Pour des conseils supplémentaires, consulter le spécialiste provincial en vulgarisation.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.
Fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par les yeux. Peut être fatal si la poussière d'appât traité est inhalée. Corrosif pour les yeux. Ne pas en mettre dans les yeux. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices, un masque protecteur contre la poussière approuvé par NIOSH, des chaussettes et des chaussures quand vous manipulez le concentré, quand vous mélangez l'appât, quand vous appliquez l'appât et quand vous procédez au nettoyage. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des ouvriers, d'autres personnes, des animaux familiers ou domestiques. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever et bien vous laver les mains après avoir manipulé le concentré ou l'appât préparé et avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas contaminer les aliments pour animaux et les produits alimentaires ou tout système d'approvisionnement en eau. Vous devez placer les grains traités dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux familiers, aux animaux sauvages et domestiques.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :
Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités laissés à la surface du sol et les cadavres empoisonnés peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS VOTRE RÉGION.** Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation de la poussière provenant des appâts traités : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

ÉLIMINATION:

Concentré liquide avec 2 % de strychnine : Toutes les bouteilles de concentré liquide avec 2 % de strychnine qui ne sont pas ouvertes, qui sont vides ou en partie vides ainsi que l'équipement contaminé (ex: seaux, contenants) doivent être entreposés dans une enceinte fermée à clef. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour plus de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé, veuillez vous adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

Seau d'appât à 0,4 % de strychnine: Préparez seulement assez d'appât à utiliser pendant la période d'application prévue. Tout appât non utilisé doit être entreposé dans son contenant d'origine et, pour des résultats optimaux, il doit être utilisé le plus tôt possible. Concentré liquide avec 2% de strychnine et seau d'appât à 0.4% de strychnine Ne réutilisez pas le contenant vide. Éliminez tout appât non utilisé ou gâché conformément à la réglementation provinciale. Vérifiez si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés et le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

Élimination des cadavres (spermophiles et espèces non ciblées): tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.